



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 26 Septembre 2022 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRERE

Secrétaire de séance : Monsieur Saïd SOUITA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Adjoints,
Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent-e-s :

- M. Jean-Luc MARLE
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

31 - DEGREVEMENTS D'EAU SUR LES FACTURES DE 2021 ET DE 2022

Des dégrèvements ont été accordés pour les années 2021 et 2022 sur des factures d'eau potable en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	SAGARA Thierry	7 BIS RUE DE LA FILATURE	247	88	228,82 €	FUITE CANALISATION	2021
2	DAVANCENS Serge	18 RUE JEAN BONNEMASON	211	120	134,60 €	FUITE CANALISATION	2022
3	CAMPS Jean-Claude	10 RUE GEORGES MESSIER	207	28	325,16 €	FUITE CANALISATION	2022
TOTAL					688,58 €		

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 12 septembre 2022,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** des dégrèvements accordés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 26 septembre 2022.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 03.10.2022



Bernard UTHURRY

